

MAIRIE DE PARIS



PARIS
emploi

LEROY MERLIN

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ACCÈS À L'EMPLOI

MAIRIE DE PARIS
PÔLE EMPLOI
MISSION LOCALE DE PARIS



pôle emploi



PARIS
emploi

La présente convention de partenariat pour l'accès à l'emploi est établie entre :

LA VILLE DE PARIS,

Représentée par Afaf Gabelotaud, Adjointe à la Maire de Paris chargée de toutes les questions relatives aux politiques de l'emploi

D'une part

PÔLE EMPLOI,

Représenté par Nicolas Garnier, Directeur Territorial de Paris

D'autre part

LA MISSION LOCALE DE PARIS,

Représentée par Maité Errecart, Présidente

Et

LA SOCIÉTÉ LEROY MERLIN,

Représentée par Olivier Studter, Directeur du magasin

D'autre part.

PRÉAMBULE

La **Ville de Paris**, forte des 370 000 entreprises et 1 900 000 emplois de son territoire, souhaite favoriser l'entrepreneuriat et le potentiel économique des entreprises implantées localement, tout en maximisant les retombées en matière d'emploi et de formation pour ses habitants, notamment les plus vulnérables sur le marché du travail. La politique de la Ville de Paris s'inscrit également dans une démarche environnementale volontariste qui lui permettra de mettre en œuvre un modèle de développement plus sobre, fondé sur l'économie circulaire.

Malgré un taux de chômage inférieur aux courbes nationale et régionale, de nombreux Parisiens rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi, en particulier les jeunes des quartiers populaires, les seniors et les personnes les moins diplômées.

Déterminée à agir pour que les opportunités économiques nombreuses dont bénéficie le territoire parisien se concrétisent en opportunités d'emploi et de formation pour ses habitants, la Ville de Paris s'engage à veiller à ce que les projets d'implantation commerciale puissent y contribuer.

Les projets d'implantation commerciale de la société Leroy Merlin apparaissant comme de réelles opportunités de création d'emplois, la Ville de Paris, le Pôle Emploi et la Mission Locale de Paris ont donc souhaité se rapprocher de Leroy Merlin afin de mutualiser leurs efforts et compétences, définir et formaliser conjointement les modalités de facilitation d'accès à l'emploi de Parisiens, et plus spécifiquement des publics jugés prioritaires par la Ville de Paris.

Pôle emploi, premier acteur du marché de l'emploi en France, s'engage à garantir, l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi et à répondre aux besoins de recrutement des entreprises.

Engagé dans une transformation stratégique majeure, Pôle emploi entend agir au plus près des besoins des entreprises et à innover au quotidien pour favoriser, ensemble, le retour à l'emploi qui se traduit, par exemple, par la mobilisation d'une offre de service digitale auprès des entreprises ou encore la mise en œuvre d'une nouvelle approche « l'approche compétences » complémentaire de l'approche métier pour mieux tenir compte de l'évolution des pratiques de recrutements de l'entreprise.

Pôle emploi, partenaire des entreprises, affiche sa volonté de construire « une relation plus personnalisée, plus experte et plus proche » grâce à des conseillers dédiés et de nouvelles fonctionnalités internet sur le site de Pôle emploi pour répondre à leurs besoins.

Cette convention, à laquelle Pôle emploi s'associe, s'inscrit dans la continuité des actions déjà mises en œuvre avec Leroy Merlin qui font écho, d'autre part, aux diverses et nombreuses collaborations qui lient Pôle emploi et la Ville de Paris. Elle lui permet d'affirmer ses engagements auprès de Leroy Merlin, à savoir :

- Conforter et approfondir la relation entre les deux réseaux, mobiliser les services les plus pertinents selon les besoins, poursuivre et développer les actions en faveur de la diversité ;
- Collaborer à la sensibilisation approfondie des conseillers du pôle emploi pour leur faire acquérir la meilleure connaissance possible des stratégies de l'entreprise, des postes de travail, des pratiques de recrutements et d'intégration des nouveaux salariés ;

- S'associer à la réflexion de l'entreprise sur l'évolution de ses métiers, des formations et de la gestion prévisionnelle des emplois et inviter l'entreprise à participer à des actions qu'il organise au bénéfice des demandeurs d'emploi.

C'est également l'opportunité pour Pôle emploi de confirmer sa volonté de développer et renforcer son partenariat avec la Ville de Paris, en vue de satisfaire au mieux, les entreprises et les chercheurs d'emploi dans un souci de complémentarité de leurs services et en s'appuyant sur les savoir-faire de chacun.

La **Mission Locale de Paris (MLP)** est chargée de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans.

Association de droit privé dotée d'une mission de service public, la MLP est financée par la Ville de Paris, la Région Ile-de-France et l'État. Forte de ses 180 salariés et de ses 8 sites d'accueil répartis sur le territoire parisien, la Mission Locale de Paris reçoit, oriente et accompagne chaque année plus de 24 000 jeunes âgés de 16 à 25 ans.

La Mission Locale a développé une offre aux entreprises pour leur apporter un service qualifié en matière d'aide au recrutement : précision des prérequis et compétences nécessaires, sélection et préparation de candidats employables, organisation de recrutements collectifs.

Elle propose également un accompagnement et un suivi aux entreprises pour l'accueil, la prise de poste et l'intégration des jeunes dans l'entreprise (mise en place de tutorat).

Plus largement, la Mission Locale structure, avec son réseau d'entreprises, un partenariat intégré et plus large que la question du recrutement. Ainsi, dans le cadre de leurs programmes d'innovation et de responsabilité sociale, la Mission Locale travaille avec les entreprises pour concevoir des actions spécifiques de lutte contre les discriminations et de promotion de la diversité pour les jeunes en difficulté qu'elle accompagne (mécénat financier, mécénat de compétence, parrainage institutionnel, etc.).

Cette convention traduit enfin la volonté de la Mission Locale de travailler en étroite interaction avec la Ville de Paris pour coordonner leurs actions respectives de manière complémentaires en matière d'accompagnement vers l'emploi des jeunes.

La **société Leroy Merlin**, dans le cadre de sa politique de développement sur Paris, ouvrira son quatrième magasin dans le 8^{ème} arrondissement avec une ouverture prévue en juin 2018.

Ce sont au total 60 postes qui seront à pourvoir, se répartissant dans les secteurs du commerce, du service client, et de la logistique.

ARTICLE 1

OBJET DE LA CONVENTION

Dans le cadre de la convention de partenariat, la Ville de Paris, Pôle Emploi, la Mission Locale de Paris, s'engagent à renforcer leurs collaborations afin d'accompagner la société Leroy Merlin dans ses besoins de recrutement :

- Anticiper les besoins en compétences et en main-d'œuvre ;
- Organiser la convergence des offres de l'employeur auprès des partenaires emploi de la Ville de Paris ;
- Faciliter l'accès aux offres aux demandeurs d'emploi, dont ceux jugés prioritaires par la Ville de Paris ;
- Promouvoir l'insertion professionnelle et l'égalité des chances, et contribuer à la lutte contre les discriminations ;
- Mettre à disposition les procédures, moyens matériels et humains nécessaires à l'accomplissement des missions détaillées ci-après ;
- Évaluer continûment l'efficacité des actions à travers l'organisation de comités de suivi et la réalisation d'un bilan global post-projet.

ARTICLE 2

PUBLICS VISÉS

L'objectif de la convention et des actions qui seront menées dans ce cadre est de privilégier l'emploi local, tout en favorisant l'accès à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés d'insertion sociale ou professionnelle. De fait, les publics visés en priorité seront notamment :

- Les populations résidant dans le bassin d'emploi local
- Les publics prioritaires pour la Ville de Paris (allocataires du RSA, jeunes peu ou pas qualifiés, personnes de 45 ans et plus, personnes résidantes sur les quartiers populaires, personnes bénéficiant d'une reconnaissance de travailleur handicapé, salariés en fin de contrat aidé à la Ville de Paris).

ARTICLE 3

COLLABORATIONS ENTRE LA VILLE DE PARIS, PÔLE EMPLOI ET LA MISSION LOCALE DE PARIS

La Ville de Paris, Pôle Emploi et la Mission Locale de Paris souhaitent collaborer avec Leroy Merlin, afin de lui faire bénéficier de leurs expertises dans la recherche et le recrutement de profils adaptés aux besoins du groupe, en termes de compétences et de main-d'œuvre.

Cet engagement se concrétise par la proposition d'organiser, pour le compte de la société Leroy Merlin :

- 1 - Un « parcours » de sensibilisation en direction des prescripteurs via la mise en place de réunions « métiers » suivies de visites de magasins pour les différents prescripteurs
 - a - Des réunions « métiers » seront organisées en faveur des différents prescripteurs pour leur permettre de rencontrer des représentants de l'entreprise (Leroy Merlin), de découvrir ou mieux prendre en compte les process et modalités de recrutements de l'entreprise.
 - b - Des visites de magasins succéderont à ces informations métiers, et la possibilité pour les différents prescripteurs d'y participer afin de mieux connaître de l'intérieur les métiers et situations de travail, les outils et matériels utilisés et ainsi de mieux appréhender les pré-requis demandés pour exercer aux différents postes.

La mise en place d'informations métiers et de visites de magasins en amont de l'organisation de recrutements pour le compte de Leroy Merlin ont pour objet de mieux faire connaître les métiers de l'enseigne et ses postes aux prescripteurs et de mieux cibler, informer et orienter les candidats.

Les inscriptions sur l'information « métier » et les visites de magasin sont assurées par chacun des prescripteurs, la Mairie de Paris collationnant l'information et assurant ainsi l'interface avec Leroy Merlin.

Dans le cadre l'ouverture du magasin « Leroy Merlin » de La Madeleine, ce sont ainsi :

- 19 prescripteurs qui ont pu participer à un réunion d'information organisée le mardi 28 novembre 2017
- 16 qui ont participé aux visites de magasin de Leroy Merlin de Rosa Park 19^{ème}, les vendredi 8 et mardi 12 décembre 2017

2 - La mise en place d'actions de pré-recrutement en faveur des chercheurs d'emploi

Des informations collectives seront organisées auprès des demandeurs d'emploi intéressés par les métiers de Leroy Merlin. Ces réunions seront animées conjointement par les représentants de Leroy Merlin et les acteurs de la convention.

Elles seront immédiatement suivies d'entretien de prérecrutement permettant à Leroy Merlin d'identifier des candidats dont le profil correspond à ceux recherchés et à pourvoir à l'occasion de l'ouverture du magasin de la Madeleine. Ces sessions constitueront la première étape du processus de sélection, Leroy Merlin organisant à leur suite, des tests d'aptitude et des entretiens visant à finaliser leurs recrutements.

Le sourcing pour les informations collectives sera assuré conjointement par :

- Pôle Emploi, représenté par le Pôle emploi Paris Saint-Pétersbourg
- Mission Locale de Paris
- Mairie de Paris (faisant le lien avec le réseau des prescripteurs de l'emploi présents sur l'ensemble du territoire parisien)

Les sessions seront organisées :

- Dans les locaux de chacun des partenaires (Pôle Emploi, Mission Locale de Paris, Mairie de Paris) avec pour chacun la charge du sourcing de son propre public,
- Et/ou en mutualisant les locaux des uns au bénéfice des publics des deux autres.

3 - Les autres actions de pré-recrutement en faveur des chercheurs d'emploi

D'autres actions ou dispositifs pourront être proposés aux demandeurs d'emploi et s'inscriront à la suite des sessions de pré-recrutement.

- Des périodes d'immersion :
 - Pour certains candidats, des périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP), pourront être mobilisées, pour permettre aux demandeurs d'emploi de confirmer leur projet et/ou de se préparer aux sessions de recrutement organisées pour le compte de Leroy Merlin France.
 - La gestion administrative sera assurée selon les cas par Pôle Emploi Saint-Pétersbourg, la Mission Locale de Paris ou Cap Emploi en lien avec le service recrutement de Leroy Merlin et l'activité commerciale des magasins.
- Des actions de formation préalable à l'embauche
 - S'il se justifie, et si les conditions sont requises, un programme opérationnel à l'emploi (POEI) pourrait être mobilisé pour certains demandeurs d'emploi de manière à faciliter leur prise de poste opérationnelle en CDI et leur intégration au sein d'une nouvelle équipe en visant notamment :
 - Le développement des compétences autour de la posture relationnelle, de l'aisance et de l'adaptation du discours face au client,
 - Le programme se traduirait par une session courte et s'exercerait au travers de modules visant la participation et collaboration des candidats, et via des situations d'apprentissage favorables à l'émergence et expression des qualités de coopération et d'esprit d'équipe.

ARTICLE 4

ENGAGEMENTS DE LEROY MERLIN

Leroy Merlin s'engage à transmettre la répartition des profils métiers recherchés, les éléments prés requis au recrutement permettant à la Ville de Paris et aux prescripteurs d'identifier les candidats ayant validé un projet professionnel dans la Distribution et souhaitant s'engager dans le projet d'une ouverture d'un magasin.

Leroy Merlin s'engage à qualifier l'ensemble des candidatures transmises par les services de la Ville de Paris et les prescripteurs dans le respect de l'égalité des chances pour tous et les engagements de politique emploi de l'entreprise.

Leroy Merlin s'engage à assurer un suivi et apporter une réponse qualitative aux candidats ainsi qu'aux services de la Ville de Paris et aux prescripteurs ayant transmis les candidatures pré sélectionnées.

CALENDRIER DES ACTIONS

Début octobre 2017

Mise en place du comité de pilotage entre les signataires de la convention et désignation des référents chez chacune des parties

Définition d'un plan d'actions dans le cadre de l'ouverture du magasin

Fin novembre

Présentation du plan d'actions au cercle élargi des prescripteurs de l'emploi

Début décembre

Visites de magasin au bénéfice des prescripteurs de l'emploi

Janvier

Signature de la convention

Février

Organisation des informations métiers / sessions de pré-recrutement (suivies des tests d'évaluation des aptitudes et entretiens à des fins de validation des candidats) pour les postes de Conseiller-e-s de vente et d'Employé-e-s Logistiques

Tenue d'une réunion du comité de pilotage pour un premier retour d'expérience en vue d'ajustements éventuels

Mars

Sélection des candidats retenus sur les postes et, parmi ces derniers, d'éventuels bénéficiaires pour intégrer une Préparation Opérationnelle à l'Emploi

Le cas échéant, déroulement de la formation (POEI) en lien et géré par le Pôle emploi Paris Saint Pétersbourg

Avril

Organisation des informations métiers / sessions de pré-recrutement (suivies des tests d'évaluation des aptitudes et entretiens à des fins de validation des candidats) pour les postes de Hôte-sse-s Service Clients

Juin / juillet

Ouverture du magasin

Tenue du comité de pilotage dans une perspective de bilan.

ARTICLE 5

ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

Les parties s'engagent, notamment la Ville de Paris, Pôle Emploi et la Mission Locale de Paris, à agir en concertation quant à la mise à disposition de leur offre de service respective, ce pour le compte de Leroy Merlin à l'occasion de l'ouverture de son magasin.

ARTICLE 6

CHRONOLOGIE ET SUIVI DES ACTIONS

Le calendrier des actions menées dans la perspective de l'ouverture du magasin Leroy Merlin – La Madeleine est indiqué en annexe de la présente convention.

Concernant leur suivi, des comités de pilotage seront mis en place comme suit :

- 1 - À la signature de la présente convention afin de définir avec Leroy Merlin, ses besoins quantitatifs et qualitatifs en termes de recrutement, tout comme les plans d'action à mener à l'occasion de l'ouverture du magasin de La Madeleine
- 2 - Trois mois avant l'ouverture du magasin afin de faire le point sur la mise en œuvre des actions liées au recrutement, et effectuer les ajustements nécessaires en cas de besoin.
- 3 - Un mois après les derniers recrutements afin d'effectuer un bilan des actions qui auront été menées

Fait à Paris, le 18 janvier 2018.

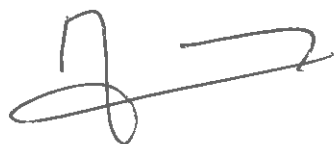
Pour **LA VILLE DE PARIS**

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'P' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

Pour **PÔLE EMPLOI**

A handwritten signature in blue ink, featuring a stylized 'P' and a horizontal line.

Pour la **MISSION LOCALE DE PARIS**

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P' and a horizontal line.

Pour **LEROY MERLIN**

A handwritten signature in black ink, featuring a stylized 'P' and a horizontal line.